

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES (page 1 sur 2)

❖ *Déchets ménagers*

Tous les déchets ménagers sont à déverser préalablement dans des sacs à ordures officiels FM taxés et fermés avant d'être déposés dans les moloks.

Tous les déchets ménagers qui trouvent place dans un sac de 110 lt ne sont pas considérés comme déchets encombrants.

Aucun déchet ne sera déposé en vrac ou hors d'un sac taxé FM dans les moloks

❖ *Déchets encombrants aux Emibois uniquement*

Il s'agit ici des déchets ménagers encombrants combustibles et non combustibles (ferraille). Les déchets inertes ou de chantier, en petite quantité dont le volume ne dépasse pas un demi-m³ sont acceptés. Le sagex en grande quantité est également toléré.

Les déchets de chantier provenant d'une rénovation d'immeuble par exemple seront éliminés personnellement (filière Celtor par exemple).

Ramassage **samedi matin de 09h00 à 11h00**
en 2021 **20 mars - 28 août - 06 novembre**

Deux bennes seront à disposition et nous vous remercions, dans la mesure du possible, de séparer les parties combustibles des parties métalliques.

❖ *Plastiques agricoles*

Ramassages **mercredi après-midi de 15h15 à 16h45**
en 2021 **20 janvier - 17 mars - 05 mai - 17 novembre**

Ces récoltes sont destinées uniquement aux plastiques de balles de silo, filets, ficelles de bottes et sacs d'aliments. Les ballots seront déjà sommairement compactés et aucun autre déchet ne sera autorisé.